



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 22 février 2024 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER. <u>Était excusé</u> : Jean-François LAFaurie qui a donné procuration à Laure-Hélène MASSON. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	

Appel des élus et vérification du quorum : 14 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point budget :
 - o Approbation des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement
 - o Approbation des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement
 - o Affectation des résultats 2023 pour les budgets de la commune et de l'assainissement
- Achat tables et portes de placard 2024
- Branchement adduction eau potable local technique à la Bitarelle
- Lancement procédure de cession chemin rural :
 - o d'une partie du CR10
 - o de la totalité du CR à la Miraudie
- Fiscalisation de la contribution à la FDEE 19 pour 2024
- La convention partenariale Agence Postale Communale 2024 - 2033
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Délibération : Approbation du compte de gestion de la Commune 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion de la Commune 2023 tel que présenté.

Délibération : Approbation du compte de gestion assainissement 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion assainissement 2023 tel que présenté.

Délibération : Vote du compte administratif de la Commune pour 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 13 voix (Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote)**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif de la Commune 2023 tel que présenté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		51 228,49	29 216,96		29 216,96	51 228,49
Opérations de l'exercice	399 067,67	464 181,32	98 679,58	84 649,95	497 747,25	548 831,27
TOTAUX	399 067,67	515 409,81	127 896,54	84 649,95	526 964,21	600 059,76
Résultats de clôture		116 342,14	43 246,59			73 095,55
Restes à réaliser			292 107,19	152 425,00	292 107,19	152 425,00
TOTAUX CUMULES	399 067,67	515 409,81	420 003,73	237 074,95	819 071,40	752 484,76
RESULTATS DEFINITIFS		116 342,14	182 928,78		66 586,64	

Délibération : Vote du compte administratif de l'Assainissement pour 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 13 voix (Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote)**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement 2023 tel que présenté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		520,26		41 058,99		41 579,25
Opérations de l'exercice	18 896,37	19 668,95	7 224,29	13 707,68	26 120,66	33 376,63
TOTAUX	18 896,37	20 189,21	7 224,29	54 766,67	26 120,66	74 955,88
Résultats de clôture		1 292,84		47 542,38		48 835,22
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 896,37	20 189,21	7 224,29	54 766,67	26 120,66	74 955,88
RESULTATS DEFINITIFS		1 292,84		47 542,38		48 835,22

Délibération : Affectation des résultats du compte administratif de la Commune 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats de la Commune au budget primitif 2024 tel que présenté.

EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 à inscrire au BP 2024		116 342.14
<i>Affectation 1068</i>		
<i>Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR)</i>		
<i>Excédent/Déficit à reporter (ligne 001 ID)</i>		- 43 246.59

Délibération : Affectation des résultats du compte administratif de l'Assainissement 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats de l'assainissement au budget primitif 2024 tel que présenté.

EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		
<i>Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR)</i>		+ 1292.84€
<i>Excédent/déficit à reporter (ligne 001 IR)</i>		+ 47 542.38€

Délibération : Achat de tables pour la salle polyvalente – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis ALTRAD d'un montant de 690€ HT pour 10 tables.

Délibération : Travaux de branchement adduction eau potable local technique à la Bitarelle – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis SAUR pour le montant de 1183.98€HT pour le branchement eau potable du local technique de la Bitarelle.

Délibération : Lancement de la procédure de cession pour deux chemins ruraux – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité de lancer la procédure de cession pour deux chemins ruraux sur la partie finale du CR N°10 et la totalité du chemin de la Miraudie.

Délibération : La fiscalisation de la contribution à la FDEE 19 pour 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité de fiscaliser le montant de 1170.64€ pour la participation FDEE19 pour 2024.

Délibération : La nouvelle convention partenariale Agence Postale Communale 2024 - 2033 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention avec la poste pour la période 2024 – 2033 avec la possibilité d'étudier de nouvelles missions.

Objet : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Invitation des conseillers municipaux à une réunion d'Agir pour le Midico,
- Désignation du référent EIREL en vue des élections européennes du 9 juin prochain : Sébastien Chabenat,
- Le conseil départemental souhaite lancer une consultation groupée au sujet de la protection sociale prévoyance pour les employeurs publics pour 2025.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

